



TEMPS DE TRAVAIL DES JOURNALISTES

Signature de l'avenant "FORFAIT-JOURS" :

Ne vous précipitez pas !

Dans certaines antennes, les journalistes viennent de recevoir leur avenant au contrat de travail proposant le passage au forfait-jours. (Tous les journalistes de France-télévisions sont amenés à le réceptionner prochainement, c'est-à-dire après la consultation des instances CE et CHSCT).

Dans une lettre jointe à l'avenant, **la direction prétend que ceux qui veulent le choisir n'ont qu'un mois pour signer. C'est faux !** Rien dans l'accord global d'entreprise du 28 mai 2013 ne permet à la direction d'instaurer un tel délai. Et comme l'a déclaré un responsable de pôle - sur un autre sujet - lors d'une réunion de promotion du forfait-jours avec le personnel : **"Ce qui n'est pas écrit dans l'accord n'existe pas"...** CQFD !

La direction joue l'intox pour engranger rapidement le plus de signatures possible, (Elle espère soumettre 80% des journalistes au forfait-jours). **Ne tombez pas dans le piège de la précipitation, car si vous signez, c'est pour 2 ans !**

Il est préférable d'attendre pour voir, et évaluer la réalité quotidienne de l'application de ce forfait-jours, si vertueux aux yeux de la direction. Comment interprètera-t-elle concrètement au quotidien : amplitude journalière de 11h, durée maximale hebdomadaire de 48 h, autonomie... Patientez et jugez sur pièces.

Et si dans 3 mois, 6 mois ou un an, en connaissance de cause, vous souhaitez opter pour le forfait-jours, il suffira de signer, puis déposer votre avenant à votre DRH. Elle ne pourra pas vous le refuser. C'est écrit page 188 de l'accord : *"le bénéfice du décompte annuel en jours est conditionné à la signature d'un avenant au contrat de travail du journaliste"*.

La direction fait pression pour vous empêcher de rester plus longtemps au décompte en heures et de faire valoir des heures supplémentaires !

Après les coups-bas portés à l'organisation des 39 heures, la direction continue de renier sa signature de l'accord sur la mise en œuvre du forfait-jours ! Ça promet !

Paris, le 12 février 2014